

L'abbaye de Fontcaude

Étude historique

L'ancienne abbaye de Fontcaude, de l'ordre de Prémontré, située sur le territoire de la commune de Cazedarnes, au département de l'Hérault, subsistait dans un état de grande ruine jusqu'à ces dernières années ¹). L'église servait de grange, les anciens bâtiments réguliers étaient ensevelis sous la terre et le lierre, l'aire du cloître servait de poulailler. Depuis 1969, d'importants travaux de dégagement et de fouille ont été effectués, faisant apparaître en particulier l'aile orientale des anciens bâtiments conventuels ainsi que des débris provenant du cloître ²). Ces vestiges renouvellent l'intérêt porté jusqu'alors à ce petit établissement canonial.

L'abbaye de Fontcaude est située entre les agglomérations de Béziers, Saint-Pons-de-Thomières et Narbonne — à environ dix sept kilomètres au nord-ouest de Béziers, à une trentaine de kilomètres au sud-est de Saint-Pons, et à vingt-cinq kilomètres au nord de Narbonne. L'abbaye et son hameau s'élèvent au creux d'un vallon où coule un ruisseau alimenté par la source qui a donné son nom au lieu. Autour s'étend la garrigue, particulièrement dénudée à l'ouest et au nord-ouest de l'abbaye, qui semble ainsi assez isolée. Cependant cette région est sillonnée d'anciennes voies de circulation qui, si elles sont pour la plupart oubliées maintenant, semblent avoir été longtemps utilisées. Fontcaude se trouve au point de jonction de deux axes, nord-sud et est-ouest, figurant dans un « Tableau ou état des chemins » ... de la région dressé en 1820 par la commune de Cessenon, dont dépendait alors le village

¹) Cazedarnes fut créé à partir du démembrement de la commune de Cessenon-sur-Orb, et érigé en commune et paroisse en 1850. (Canton de Saint-Chinian, arrondissement de Béziers).

²) Nous tenons à remercier ici tout particulièrement M. l'Abbé Giry qui a mené les travaux exécutés à l'abbaye et qui nous a apporté une aide précieuse tout au long de notre étude, ainsi que l'Association des Amis de Fontcaude (Statuts approuvés, J.O. du II décembre 1969).

de Cazedarnes ³⁾. Tandis que l'axe est-ouest reliait Saint-Pons et Saint-Chinian à Béziers, la voie qui de Narbonne se dirigeait vers le nord en passant par Capestang, Fontcaude et Cessenon, suivait ensuite le cours de l'Orb et rejoignait la route de Lodève à Saint-Pons. Cet axe nord-sud a été identifié comme une ancienne voie romaine ⁴⁾; de plus de nombreuses chapelles pré-romanes situées sur son passage témoignent de son utilisation pendant le haut Moyen Âge ⁵⁾. L'abbaye aurait donc été établie sur une très ancienne voie de passage. Sa situation peut sembler correspondre à la volonté des premiers Prémontrés de mener une vie retirée du monde, en assurant toutefois leur tâche apostolique, l'hospitalité aux pauvres et aux voyageurs ⁶⁾. Pourtant, à l'origine, la fondation avait été faite en faveur des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin. Ce n'est qu'à partir de 1180 qu'ils adoptèrent la réforme de Prémontré ⁷⁾.

On ne connaît que par des copies datant des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, les textes originaux concernant les débuts de l'abbaye ⁸⁾.

³⁾ J. Segondy, *Cessenon-sur-Orb*, Montpellier, 1949, p. 261-265, publie l'essentiel d'un « *Tableau ou état des chemins, carrières et drayes de la commune de Cessenon dressé en 1820* », conservé aux Archives Municipales de Cessenon. Il y relève environ cinq cents chemins.

⁴⁾ M. Clavel, *Béziers et son territoire dans l'Antiquité*, Paris, 1970, Carte 24 p. 416, et p. 425, n'a relevé cette route que de Narbonne à Capestang; les observations de M. l'Abbé Giry, extraites de la *Carte Archéologique du Bas-Languedoc*, actuellement en préparation, permettent d'en déterminer le tracé de Capestang à Cessenon, qui coïncide avec le chemin du relevé de 1820. Deux importantes villas romaines sont situées sur son passage, l'une à 1 km. au sud de Fontcaude, l'autre au lieu-dit Le Viala, à 1 km. au sud de Cessenon.

⁵⁾ Les lieux-dits Saint-Paul-hors-murs, Saint-Félix et Saint-Pierre de Figuières, signalent d'anciennes chapelles; la chapelle Saint-Julien de Puisserguier est accompagnée de tombes à lauzes. Les chapelles de ce type ont été étudiées par M. Durliat, J. Giry, *Les chapelles préromanes à cœur quadrangulaire du département de l'Hérault*, *Congrès National des Sociétés Savantes*, Pau, 1969, p. 203-223.

⁶⁾ F. Petit, *La Spiritualité des Prémontrés au XII^e et XIII^e siècle*, Paris 1947, p. 217 et p. 39. On sait que certaines abbayes de Prémontré ont exercé à cet égard un rôle très actif; ainsi l'abbaye d'Arthous fut amenée par sa position à organiser, par la création de prieurés, l'accueil des pèlerins se dirigeant vers Saint-Jacques de Compostelle; B. Peyrous, *Les Prémontrés à Arthous 1160-1791*, *Analecta Praemonstratensia*, T. XLVIII. 1972, p. 291-307.

⁷⁾ Voir note 23.

⁸⁾ Les copies se trouvent aux Archives Départementales de l'Hérault, série H; ces documents viennent de faire l'objet d'un important travail de classement ainsi que d'un inventaire détaillé.

Les plus importants d'entre eux ont été consignés au XVII^e siècle dans un *Cartulaire* ⁹⁾. On y trouve le récit de la donation du terrain, les confirmations épiscopale et pontificale dont elle fut l'objet dix ans après, les donations et les testaments qui marquent son histoire dès l'origine. Le récit du prélat Hugo publié dans les *Ordinis Praemonstratensis Annales* de 1734, constitue une autre source d'information importante sur les commencements de l'histoire de l'abbaye ¹⁰⁾. Il est repris mot à mot par les auteurs de la *Gallia Christiana* ¹¹⁾. Depuis, l'abbaye de Fontcaude n'a donné lieu qu'à de brèves notices ¹²⁾, jusqu'aux importantes recherches que Paul Rey, un historien local, a poursuivi dans les archives de la région ¹³⁾.

⁹⁾ Archives de l'Hérault, H 12, I : « Livre secret des titres et enseignements de l'abbaye Notre-Dame de Fontcaude ordre de Prémontré, Diocèse de Saint-Pons-de-Thomières, écrit par moy Frère Palasin religieux chanoine en ladite abbaye, tiré des antiquités de ladite abbaye ». (L'existence de ce frère Palasin est mentionnée dans une visite pastorale datée de 1623, Archives de l'Hérault, H 8, 6-7). Ce cartulaire semble copié sur un texte du XIV^e siècle, car il est riche de renseignements sur cette époque qu'il ne dépasse pas. Il peut par ailleurs être identifié comme celui mentionné par H. Stein, *Bibliographie des Cartulaires français*, Paris 1907, p. 191, n° 1383.

¹⁰⁾ C. Hugo, *Sacri et canonici ordinis Praemonstratensis annales*, T. I, Nancy, 1734, col. 684-690. Il assure retracer l'histoire de Fontcaude d'après les renseignements fournis par le Révérend Père d'Auterive, prieur au début du XVIII^e siècle, mais nous n'avons pu retrouver le texte de ce dernier se rapportant à l'histoire de l'abbaye.

¹¹⁾ *Gallia Christiana Nova*, Paris, 1739, T. VI, p. 266-270.

¹²⁾ V. Soupaiac, *Nouveau petit dictionnaire géographique et historique du département de l'Hérault*, Montpellier, 1881, p. 8-10; J. Sahuc, *Notes sur l'archéologie religieuse dans l'ancien diocèse de Saint-Pons, Mélanges de Cabrières*, Montpellier, 1899, T. II, p. 390; E. Bonnet, *Antiquités et Monuments du département de l'Hérault*, Montpellier, 1905, p. 398-399; J. Segondy, *Cessenon-sur-Orb*, Montpellier, 1949, ch. VII, p. 741-770; M. Aribaud-Farrère, *L'Abbaye de Fontcaude (Béziers)*, *Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon*, 29^e congrès tenu à Montpellier en 1966, Montpellier, 1967, p. 147-148.

On doit cependant l'étude la plus approfondie à N. Backmund, *Fons calidus, Monasticon Praemonstratense*, Windberg, 1956, p. 181-184; *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique* T. XVII, fasc. 99, col. 879-880, Paris, 1970.

¹³⁾ L'ensemble des travaux manuscrits de Paul Rey a été d'abord déposé auprès de la Société Archéologique de Béziers, puis transféré en 1973, aux Archives Départementales de l'Hérault. Seules ses notes concernant les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles ont été publiées par l'ancien président de la Société Archéologique de Béziers, J. Gondard : P. Rey, *L'Abbaye de Fontcaude*, *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, Béziers, 1970, p. 1-58. Les textes qu'il mentionne ne sont malheureusement jamais accompagnés de références déterminant s'il s'agit d'originaux ou des copies que nous connaissons, ni leur provenance.

L'histoire de l'abbaye de Fontcaude peut se diviser en trois périodes : une installation difficile pendant la seconde moitié du XII^e siècle, une période de prospérité matérielle aux XIII^e et XIV^e siècles, suivie de plusieurs siècles de décadence, de la fin du XIV^e siècle à la Révolution.

La fondation eut lieu en 1154. Bernard de Claramont, Arnaud et Guilhem de Claramont, Bertrand de Rochefort, Arnaud de Durasfort, leurs femmes et enfants donnèrent alors à Frère Guillaume de Nant, religieux de l'abbaye de Valeros ¹⁴), le lieu appelé Fontcaude ; la donation comprenait la fontaine et autant de terrain que trois paires de bœufs pourront en labourer. Le texte du cartulaire transcrit au XVII^e siècle par Frère Palasin, les récits du chanoine Hugo et des auteurs de la *Gallia Christiana*, s'accordent sur la date, le nom des donateurs, celui du bénéficiaire, et sur le territoire concédé ¹⁵). Le texte du chanoine Hugo, comme celui de la *Gallia*, précisent que ce lieu de Fontcaude se trouve aux confins du diocèse de Narbonne et de celui de Béziers ¹⁶).

L'archevêque de Narbonne, Pons d'Ars, ratifia en 1164 la donation faite aux religieux de Valeros ¹⁷). On peut donc penser que la première

¹⁴) Abbaye Saint-Marie de Valeros, commune de Saint-Paul-et-Valmalle, canton d'Aniane, diocèse et arrondissement de Montpellier ; elle est aujourd'hui complètement disparue.

¹⁵) Archives de l'Hérault, Cartulaire de Frère Palasin, H 12, I. « En l'année 1154, le lieu de Fontcaude était ... par les habitants entre autres par Bernard de Claramont, Arnaud, Guilhem de Claramont, avec son frère Bertrand de Rochefort, Arnaud de Durasfort, ses femmes et enfants, lesquels donnèrent à Dieu et à la glorieuse Vierge Marie le lieu appelé Fontcaude, à Frère Guillaume de Nant, religieux profès de l'abbaye de Valeros, en ce temps au diocèse de Maguelone, ensemble le terrain, la fontaine avec toute son eau, ses revenus, tout ce que trois paires de bœufs pourront labourer pour l'amour de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie pour la rédemption de leurs âmes. En contenu de ladite donation, le Frère Guillaume de Nant jouit du dit lieu ».

¹⁶) Hugo, *op. cit.* col. 684 : *Anno millesimo centesimo quinquagesimo quarto regnante in Francia Ludovico VII, Bernardus Claromonte, Arnoldus frater ejus, una cum cognomine Guillelmo et fratribus ejus Bertrando et Bernardo germanis fratribus de Rupefortis, vulgo Rochefort, nec non altero Bernardo de Durasfort illustribus dynastis et germanis fratribus locum de calido fonte, vernacule Fontcaude, in comitatu Bitterensi et Narbonensi tum Diocesi positum, contulerunt Fratri Guillelmo de Nant religioso de Valle Crosa vulgo Valcrose, Diocesis Magalonensis ea lege, ut de circumstantibus et fonti adjacentibus agris tot jugera terrae sua faceret quot tria boum paria possent arare et excolere.* Sur les limites des anciens diocèses de Narbonne et de Béziers, voir : C. de Vic et J. Vaissette, *Histoire Générale de Languedoc*, T. XII, p. 144-149.

¹⁷) Archives de l'Hérault, Cartulaire de Frère Palasin, H 12, I. « En l'année 1164

installation des religieux avait été établie sur le diocèse de Narbonne. La même année, Alexandre III approuva cette fondation. D'après le chanoine Hugo, les frères célébraient déjà l'office divin dans une église dédiée à la Vierge¹⁸). Cette église ne semble cependant pas antérieure à l'établissement des religieux, puisqu'elle n'était pas mentionnée dans la donation du terrain, et fut plus vraisemblablement construite par les religieux dès leur arrivée.

La fondation avait été effectuée en faveur des religieux de Valcros, chanoines réguliers de saint Augustin; cependant, pour des raisons que ne mentionnent pas les différents textes, la division s'installa à l'intérieur du monastère entre 1164 et 1179. En effet, peu après la ratification par Alexandre III, les donateurs voulurent reprendre leur donation pour en faire bénéficier les religieux de Combelongue qui avaient suivi la réforme de Prémontré¹⁹). On peut avec vraisemblance trouver ici l'écho de la querelle qui, au milieu du XII^e siècle, divisa de nombreuses maisons de l'ordre, en particulier dans le midi de la France et le nord de l'Espagne²⁰), entre branche traditionnelle

que vint Frère Benoist, religieux chanoine de ladite abbaye de Valcros, ordre de Prémontré, lequel frère Benoist, se transporta devant l'archevêque de Narbonne qui lui concéda et confirma la donation que les susdits Guilhem et Arnaud en avaient faite audit frère Guillaume de Nant avec le consentement de tout le chapitre. Ayant obtenu confirmation de ladite donation, les susdits Pierre Benoist et Guillaume de Nant, religieux s'en allèrent trouver le pape Alexandre III qui était séant pour l'heure à Montpellier, qui lui confirma encore de plus la donation que lesdits habitants avaient faite avec beaucoup de privilèges». On remarque l'erreur du copiste qui attribue à l'ordre de Prémontré l'abbaye de Valcros.

¹⁸) Hugo, op. cit. col. 685. « *Insigne hoc praedium Vallicrosae addictum, prioratus auxit fundos, et perpetuis temporibus voluit esse illi annexum Alexander III, dato ad hoc et ad postulationem Petri Benedicti Prioris, Diplomate, quo constat jam, et ab ipsa pene origine donationis, Ecclesiam sub titulo B. Mariae fuisse constructam secus Fontem Calidum, ibique Fratres e Valle-Crosa Transmissos divino vacasse obsequio* ».

¹⁹) Hugo, op. cit. col. 685 « *Sed cum donatores instinctu quorundam Clericorum et Maureliani conversi, poeniteret concessionis factae in gratiam Vallis crosae, ad Combam-Longam transferre sua dona statuerunt, statimque violenter amotis prioribus Fontis-calidi inquilinis, Praemonstratenses ex Comba-Longa accitos, illic imposuerunt. Mox ejecti, ad Alexandrum III, in Montepessulano consistentem, perfugium et ultionem rogantes secesserunt; oppressos exaudivit Pontifex, et Ponsium Narbonensem, Guillelmum Bitrensem iudices delegavit mandavitque ut quantocius Priori Vallis-crosae Fontem-Calidum restitui satagerent, aut aequam conquerenti procurarent indemnitate, renitentes vero ferirent excommunicationis gladio, omni appellatione remota* ».

²⁰) F. Petit, *La Réforme des prêtres au Moyen Age*, Paris, 1968, p. 16-18. L'abbaye

et branche réformée, et qui atteignit l'abbaye de Valeros dans les années 1165-1180 ²¹). Les religieux expulsés firent appel à Alexandre III, qui, de Montpellier, chargea les évêques Pons d'Ars et Guillaume de Béziers, de remettre le prieur de Valeros en possession du bénéfice de sa donation, ou de lui donner une indemnité équivalente, sous peine d'excommunication des personnes qui s'y opposeraient ²²). Les transactions durèrent longtemps; les parties arrivèrent enfin à composer en 1179, après un litige de plus de dix ans, et c'est aux frères de Combelongue que revint le prieuré de Fontcaude ²³). Le pape Alexandre III confirma cette décision par une lettre adressée en 1180 à l'archevêque de Narbonne, dans laquelle il leur accorde sa protection ²⁴). C'est à cette date, semble-t-il que Fontcaude fut élevée au rang d'abbaye ²⁵).

de Retuerta, maison principale des Prémontrés d'Espagne (Province de Valladolid, Castille) connut une fondation semblable à celle de Fontcaude. Fondée en 1146 comme maison de chanoines de saint Augustin, elle passe en 1148 à don Bernard, abbé de la Case-Dieu (Gascogne). Leopold Torres Balbas, *Arts Hispaniae*, vol. 7, *Architectura Gotica*, p. 18.

²¹) N. Backmund, *D. H. G. E. op. cit.*, col. 879.

²²) En même temps qu'Alexandre III charge les évêques de Béziers et de Narbonne de régler le différend des chanoines, le donataire de Fontcaude, Guillaume de Nant, renouvelle de son côté son serment d'obéissance à Pierre Benoist, prieur de Valeros. L'acte est passé à Montpellier dans l'église Sainte-Croix, en présence de Pons d'Ars, archevêque de Narbonne, Aldebert, archevêque de Nîmes, Pierre de Saint-Julien, abbé de Cendas ... P. Rey, *op. cit.* p. 9.

²³) Hugo, *op. cit.* col. 685-686. « *In eam tandem devenere post diuturna jurgia concordiam litigatores anno 1179 inveteratam litem in hunc modum et sub his conditionibus sopivere; ut Ecclesiae Vallis-Crosae Magalonensis Dioecesis, perpetuis temporibus et absque ulla retentione sit libera et penitus absoluta abs omnibus rebus et personis praesentibus et futuris, ne in posterum ab aliquo Praesentium seu Fratrum de Comba-Longa, seu Fontis-Calidi, vel ab aliis de Ordine Praemonstratensi, aliquatenus valeat impeti, vel quavis occasione in subjectionem aliquam vocari. Ecclesia quoque Fontis-Calidi perpetuis temporibus et absque ulla retentione penitus sit libera et absoluta cum omnibus rebus et personis praesentibus et futuris, ut imposterum Prior vel Fratres Vallis-Crosae episcopus Magalonensis, vel praepositus, vel ejusdem Ecclesiae Canonici nullam in eam subjectionem exigant, ne contra eam aliquam querelam proponant, sed in pace et quiete secundum regulam B. Augustini et instituta Praemonstratensis Ordinis Deo in perpetuum serviant, sub praeepto et obedientia Abbatis Combae-Longae quoad ejus certam dispensationem spectat. Scriptum per Raymundum Priorem Combae-longae et sigillis dictorum episcoporum Dominorum Joannis Dei gratia episcopi Magalonensis, Bernardi eadem gratia episcopi Biterrensis et Rigaudi Combae-longae Abbatis et Petri Magalonensis Praepositi et Petri Vallis-Crosae. Combae-longae 1179 ».*

²⁴) P. Rey, *op. cit.* p. 9. Lettre de Alexandre III à l'archevêque de Narbonne, datée du 5 des nones de mars 1180.

²⁵) Bernard est cité comme prieur de Fontcaude en 1178; P. Rey, *op. cit.* p. 13.

La raison de la venue des religieux réformés à Fontcaude demeure inconnue ; elle peut cependant avoir répondu au désir de réagir à la diffusion de l'hérésie en Narbonnaise, favorisée par la tiédeur du clergé. Dès l'installation des Prémontrés à Fontcaude, leur premier abbé, Bernard, n'hésita pas à se poser en défenseur de l'orthodoxie. Il était présent à la « dispute » entre vaudois et autorités ecclésiastiques organisée en 1185, par le nouvel évêque de Narbonne, Bernard Gaucelin. Mais c'est d'une autre controverse, de quelques années postérieure, qu'il se fit le narrateur dans son *Traité contre les vaudois et les ariens*. Il y exposait chacun des griefs imputés aux hérétiques, afin d'instruire ses clercs qui ainsi ne succomberaient pas à l'erreur ²⁶). La rédaction de cet ouvrage, généralement datée vers 1190-1192, est sans doute légèrement antérieure, car à cette date les archives de l'abbaye mentionnent un autre abbé, François de la Borie ²⁷).

Le zèle apostolique de Bernard semble cependant sans lendemain. En effet la diffusion de l'hérésie en Languedoc pendant les dix dernières années du XII^e siècle, la croisade organisée par Innocent III dès

Mais il apparaît avec le titre d'abbé, comme exécuteur testamentaire, dans le Cartulaire d'Aniane, en 1182 ; P. Rey, *op. cit.* p. 13. Cependant dès 1180, Alexandre III s'adressant aux religieux demandait à leur abbé de verser une obole d'or contre la protection papale. On peut donc penser que ce même Bernard est abbé dès 1180. Il peut avec vraisemblance être identifié comme Bernard de Fontcaude, auteur du *Traité contre les Vaudois et les Ariens*. P. Rey, *op. cit.* p. 11.

²⁶) Ce traité se trouve dans un ancien manuscrit de Bruges, passé à la Bibliothèque Royale de Belgique, à Bruxelles, sous la cote actuelle 3961-3963 f^o 81r-106r. La première édition en a été donnée par Jacob Gretser, *Trias scriptorum adversus waldensium sectam*, Ingolstadt, 1614, sous le titre : *Incipit tractatus Bernardi Abbatis Fontis Calidi contra Valdenses et contra Arianos*, p. 3-86 ; 2^e édition, *Opera Omnia*, XII, Ratisbonne, 1738, p. 196-221. Migne, *Patrologia Latina*, CCIV, 793-840. La première controverse n'est connue que par une mention : *Contra Valdenses*, Prologus II, P.L. CCIV, 794. Sur la composition et le contenu de ce traité, voir : L. Verrees, *Le Traité de Bernard de Fontcaude contre les Vaudois et les Ariens*, *Analecta Praemonstratensia*, t. 31, 1955, p. 5-35. Ch. Thouzellier, *Catharisme et valdéisme en Languedoc à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e siècle*, 1^{re} éd. Paris-Louvain, 1967, 2^e éd. revue et augmentée. Paris-Louvain 1969, p. 51-59.

²⁷) Ch. Thouzellier, *op. cit.* p. 50, place la rédaction de l'ouvrage de Bernard de Fontcaude entre 1190 et 1192. L. Verrees date l'œuvre d'avant 1191, du vivant de l'archevêque Bernard Gaucelin, *op. cit.* p. 19. Cependant, Y. Congar, *Église et Cité de Dieu*, dans *Mélanges E. Gilson*, Paris, 1959, p. 188, n. 71, date le traité peu après 1185. François de la Borie n'est pas mentionné dans la liste des abbés établie par Hugo, *op. cit.* col. 687-690, ni dans celle de N. Backmund, D.H.G.E. *op. cit.* col. 880 ; on peut cependant situer son abbatiat entre 1190 et 1193, P. Rey, *op. cit.* p. 15-19.

1198, et à partir de 1209, l'intervention de l'armée de Simon de Montfort, semblent avoir laissé indifférents les abbés de Fontcaude. On ne trouve dans les textes aucune mention des événements qui affectèrent alors la région. Pourtant en 1209, les soldats de Simon de Montfort massacrèrent les habitants de la ville de Béziers, et démantelèrent le château de Cessenon ²⁸). Alors que, dès 1198 et pendant le premier quart du XIII^e siècle, l'abbaye de Fontfroide fut le centre de la prédication en Narbonnaise ²⁹), l'abbaye de Fontcaude — d'une importance moindre, certes — semble, après la mort de Bernard, s'être définitivement retirée de la lutte. Bien plus, son abbé Pierre Guiraud avait accepté en 1193, la protection du vicomte de Béziers, Raymond Roger Trencavel, dont l'entourage formait un milieu favorable aux hérétiques ³⁰); son successeur Marc, reçut aussi, en 1202, d'importantes donations des seigneurs hérétiques Guillaume de Minerve et Hugues de Cessenon ³¹). Le pape renouvela cependant sa protection à l'abbaye en 1213, et lui confirma toutes les donations et dîmes dont elle bénéficiait. L'année suivante c'est de Simon de Montfort qu'elle reçut une donation ³²).

Durant cette période, les abbés de Fontcaude semblent avoir été exclusivement préoccupés de leur prospérité matérielle. Déjà sous l'abbatiat de Bernard, les donations affluèrent, et furent complétées par l'achat de terres ³³). Le domaine ne cessa de s'accroître sous le

²⁸) Ph. Wolff, *Histoire du Languedoc*, Toulouse 1967, p. 175; J. Segondy, *op. cit.* p. 23.

²⁹) Ch. Thouzelier, *op. cit.* p. 184-196.

³⁰) Confirmation par Roger, Vicomte de Béziers, à Pierre Guiraud, abbé de Fontcaude, à ses successeurs et aux frères de cette maison, présents et futurs, de tous les biens que les chevaliers, les seigneurs et les autres, hommes ou femmes leur ont donné ou leur donneront dans le Castrum de Cessenon ... cité par P. Rey, *op. cit.*, p. 19; Sur Raymond-Roger Trencavel, voir: R. Nelli, *Le vicomte de Béziers, Raymond-Roger Trencavel, 1185-1209, Cahiers de Fanjeaux*, n° 4, 1969, p. 303-314.

³¹) Donation de la métairie de Cazalviel, Archives de l'Hérault, H. 13, 3. Copie du XVII^e siècle d'un vidimus établi le 13 mars 1327 par Bernard Castel, juge à Béziers, de la donation de juillet 1202.

³²) Concession au monastère de Fontcaude par Simon de Montfort, de biens situés à Olonzac et dans le Minervois, cité par P. Rey, *op. cit.* p. 30.

³³) Les donations concernent des lieux souvent éloignés de l'abbaye. à Maillac, Cruzy, Lospignan, Capestang, Pouzol, P. Rey *op. cit.* p. 13-14; « Les chanoines de Saint-Aphrodise de Béziers vendent au monastère de Fontcaude tout ce qu'eux-mêmes ou leur aumônerie ont ou durent avoir en vignes, terre, prés, eaux, terres cultes ou incultes et toutes autres choses dans tout le territoire de Ramejan, les terminaux de Mayran, Courbéguou, à Thézanel, et à Villenouvette (aux bords de l'Orb), et aussi près du monastère de las Piletas, Pratjourger, Puech-Blanc, Millefougasse ».

gouvernement de ses successeurs : François de la Borie, Pierre Guiraud, Marc et Jean du Puy ³⁴). On connaît en partie l'étendue du domaine abbatial en 1205, grâce à un texte établissant les limites territoriales entre le fief de Cessenon et l'abbaye ³⁵). Au milieu du XIII^e siècle, Fontcaude était maîtresse de toutes les terres qui l'entouraient; il 'agissait surtout de vignes, d'olivettes et de garrigues où paissaient les troupeaux de moutons. Elle possédait aussi plusieurs granges et prieurés ³⁶). Les textes concernant la seconde moitié du XIII^e siècle et la majeure partie du XIV^e siècle, montrent l'abbaye sans cesse en procès afin de défendre ses possessions ³⁷).

La prospérité de l'abbaye pendant la première moitié du XIII^e siècle, se manifesta par deux fondations : celle du prieuré d'Huveaune, près de Marseille, en 1204 ³⁸), ainsi que celle, en 1238, d'un monastère de religieuses de Prémontré, Sainte-Marie-de-Fontibus ou de Las Tres Fons, à laquelle les chanoines de Fontcaude apportèrent une importante aide matérielle ³⁹). Ce couvent était situé à proximité de Fontcaude, mais on en ignore l'emplacement exact ⁴⁰). Si à l'origine

³⁴) Sur la liste des abbés de Fontcaude, voir : Hugo, *op. cit.* col. 687-690; J. Segondy, *op. cit.* p. 741-770; P. Rey, *op. cit.* p. 1-58; N. Backmund, *D. H. G. E., op. cit.* col. 880.

³⁵) Les Archives de l'Hérault conservent plusieurs copies de ce texte; Cartulaire de Frère Palasin, H 12, 4 : « Délimitation par Pierre de Curionis et son frère Aimes seigneurs de Cessenon des terroirs de Fontcaude et de Cessenon, portant la réglementation de la perception de la dîme des troupeaux sur la terre du monastère entre l'abbé et le prieur de Cessenon, 20 août 1205 ». Copies H 237, 4, 7, 9. Les pièces 7 et 9 ont été effectuées en 1797 et 1788.

³⁶) Ce sont les granges de Cazalviel (commune de Cessenon) — voir note 31 —, et de Lussau (commune de Puisserguier), le Moulin de Réals (commune de Cessenon), le prieuré Saint-Vincent-de-Savignac, et son annexe Saint-Martin-de-Thézanel. La grange de Lussau et son église Notre-Dame appartenaient à l'abbaye de Saint-Pons de Thomières et ne passèrent à l'abbaye de Fontcaude qu'en 1251. Saint-Vincent de Savignac et Saint-Martin de Thézanel devinrent possessions du monastère en 1254. J. Segondy, *op. cit.* p. 749-751.

³⁷) P. Rey, *op. cit.* p. 40-53.

³⁸) L. Dailliez, *Notre-Dame d'Huveaune à Marseille, Analecta Praemonstratensia*. T. 45, 1967, p. 39-61. Deux moines venus de Fontcaude fondèrent cette maison à l'embouchure de l'Huveaune; elle ne vécut que jusqu'en 1405.

³⁹) Elle fut fondée aux alentours de 1238, puisqu'à cette date, le testament de Pierre, archevêque de Narbonne lègue aux moniales une somme importante pour la construction de leur monastère, et remet aux chanoines une dette contractée pour aider les religieuses. P. Rey, *op. cit.* p. 33.

⁴⁰) P. Rey écrit en avoir retrouvé la trace, mais ses indications sont trop imprécises pour fournir un emplacement. P. Rey, *op. cit.* p. 20.

de l'ordre de Prémontré, de nombreux monastères réunissaient autour d'une même église, d'un côté les clercs et les convers, de l'autre les religieuses ⁴¹⁾, l'abbaye de Fontcaude semble n'avoir jamais compris de communauté de femmes ⁴²⁾. En 1140 avait été prise la décision d'éloigner l'habitation des sœurs du centre des abbayes, puis en 1175, celle de supprimer les monastères de sœurs ⁴³⁾. Le couvent de Sainte-Marie-de-Fontibus fut fondé cependant au cours du second quart du XIII^e siècle, au moment où cette législation trop sévère fut assouplie, réintroduisant pour un temps, l'usage du couvent double. En 1247 en effet, des modes de vie séparés furent de nouveau clairement définis par Hugues III et approuvés par Innocent IV. Ce monastère de femmes semble avoir vécu peu de temps, car il n'est plus mentionné dans les textes après le milieu du XIII^e siècle.

Si l'on est bien informé sur l'histoire de l'abbaye jusqu'au milieu du XIV^e siècle, les sources deviennent par la suite plus rares. C'est vers le milieu du XIV^e siècle que la communauté semble la plus nombreuse. En 1342, elle comptait 18 religieux ⁴⁴⁾, alors qu'en 1276, on n'en mentionne que 12, et 11 en 1298 ⁴⁵⁾. Un inventaire des lieux, des livres de la bibliothèque, des ornements et des vases sacrés dressé en 1352, montre que l'abbaye vivait à la fois dans l'aisance et dans l'obéissance aux coutumes liturgiques de son ordre ⁴⁶⁾.

Une brusque rupture se produisit pourtant dans la vie de l'abbaye au début du dernier quart du XIV^e siècle, car en 1379, il n'y restait plus aucun religieux ⁴⁷⁾. Cette désertion soudaine est sans doute due à la peur des bandes qui dévastèrent le Languedoc durant la seconde moitié du XIV^e siècle. Les religieux tentèrent d'abord, semble-t-il,

⁴¹⁾ F. Petit, *Le Puritanisme des premiers Prémontrés, L'Architecture Monastique. Actes et travaux de la rencontre Franco-allemande des historiens d'art, Numéro spécial du Bulletin des relations artistiques France-Allemagne*, mai 1951.

⁴²⁾ P. Rey avait émis l'hypothèse d'un couvent double, dans les premiers temps de l'installation des chanoines prémontrés à Fontcaude. Rien ne permet de le penser, l'interdiction portant sur les communautés de femmes coïncidant avec la période; *op. cit.* p. 20.

⁴³⁾ A. Erens, *Les Sœurs dans l'Ordre de Prémontré, Analecta Praemonstratensia*, t. V, 1929, p. 5-15. E. Martène, *De Antiquis Monachorum Ribbus*, p. 925.

⁴⁴⁾ Archives de l'Hérault, Cartulaire de Frère Palasin, H. 12, I verso.

⁴⁵⁾ N. Backmund, *D.H.G.E.*, *op. cit.* col. 879.

⁴⁶⁾ Archives de l'Hérault, Cartulaire de Frère Palasin, H 12.

⁴⁷⁾ N. Backmund, *Monasticon Praemonstratense*, *op. cit.* p. 181.

de résister en construisant une tour sur le bras sud du transept de l'église ⁴⁸⁾. Cette fortification se révélant insuffisante, il est probable que la communauté alla chercher refuge à l'intérieur d'une ville ou d'un lieu sûr. Cependant l'abbaye semble dès lors avoir subsisté difficilement. En 1390, l'abbé Raymond donna sa démission ⁴⁹⁾. Au début du XV^e siècle, Jacques Carret fut nommé administrateur de Fontcaude et tenta d'y restaurer la vie canoniale ⁵⁰⁾. Toutefois, en 1434 la communauté ne comptait que cinq religieux ⁵¹⁾, et pendant les deux siècles qui suivirent, elle ne dépassa pas ce chiffre ⁵²⁾.

De 1460 à 1608, les abbés de Fontcaude furent choisis parmi les descendants d'une famille de vieille noblesse languedocienne, les Dumas de Manse ⁵³⁾. C'est à Jean Dumas, évêque de Cordes, que l'abbaye fut donnée en commende en 1544 ⁵⁴⁾. Sous son abbatiat, les protestants pillèrent l'abbaye à deux reprises, ⁵⁵⁾ en 1567 et en 1569. En 1562, protestants et catholiques s'étaient heurtés dans la région comprise entre Béziers et Narbonne. A partir de cette date, les huguenots contrôlèrent le Languedoc oriental, de Béziers à Montpellier, tandis que les villes de Toulouse, Carcassonne, et Narbonne demeurèrent fidèles au catholicisme ⁵⁶⁾. L'abbaye échappa au sac des églises de la région en 1562, alors que ses granges furent

⁴⁸⁾ E. Sabatier, *L'abbaye de Fontcaude*, *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, 1^e série, t. III, 1840, p. 19-22, pl. II, publie une gravure de l'abbaye où cette tour, maintenant détruite, est encore visible.

⁴⁹⁾ J. Segondy, *op. cit.* p. 758.

⁵⁰⁾ Selon C. de Vic et J. Vaissette, *Histoire Générale de Languedoc*, T. IV, col. 863, et Hugo, *op. cit.* col. 688, Jacques Carret fut nommé administrateur en 1400. N. Backmund ne date cette réforme de l'abbaye que de 1434, *D.H.G.E.*, col. 879.

⁵¹⁾ N. Backmund, *D.H.G.E. op. cit.* col. 879

⁵²⁾ N. Backmund, *D.H.G.E. op. cit.* col. 879, cite en 1524, 4 religieux; en 1551, 2; en 1598, 6; en 1640, 5; en 1771, 1.

⁵³⁾ Ce sont Bertrand (ou Bernard) Dumas 1468-1499, Barthélémy Dumas 1499-1544, Jean Dumas 1544-1578, Barthélémy Dumas 1578-1599 ou 1608; sur ces abbés voir : Archives de l'Hérault, H 3 Abbés, 1-8. — Sur la famille Dumas : R. Hannequin, J.D. Bergasse, P. Burlats-Brun, *Essai sur les Dumas de Manse. Bulletin du centre de recherches généalogiques et héraldiques de Languedoc-Roussillon*, 1971, n° 1, p. 6-10.

⁵⁴⁾ Archives de l'Hérault H 3, 2 : Bulle de Paul III adressée à Barthélémy Dumas, abbé de Fontcaude (1544). et H 3, I : Signification à Jean Dumas, successeur de Barthélémy et évêque de Cordes, de cette bulle, par Pierre Revel, prêtre bénéficiaire de l'église de Béziers, (1544).

⁵⁵⁾ C. de Vic et J. Vaissette, *op. cit.* t. IV, col. 862.

⁵⁶⁾ Ph. Wolff, *op. cit.* p. 326-327.

dévastées ⁵⁷⁾. Mais en 1567, l'abbaye fut incendiée, l'abbé fut fait prisonnier et emmené à Montpellier, les religieux durent s'enfuir au monastère de la Capelle près de Toulouse ⁵⁸⁾. Le pillage aurait été effectué par un certain capitaine Bacon, maréchal-ferrant au village de Pierrerue, qui sous couleur de protestantisme dévastait alors la région ⁵⁹⁾. Toutefois, selon une déposition des habitants de Béziers du début du XVII^e siècle, Bacon, dont les premiers pillages au château de Pierrerue et au village de Cessenon ne sont pas antérieurs à 1574 et 1582, n'aurait jamais ni occupé ni ravagé l'abbaye ⁶⁰⁾. Elle aurait servi, entre 1574 et 1585, de lieu de garnison au duc Henri de Montmorency qui, révoqué de son gouvernement de Languedoc en 1574, haï tant de l'est protestant que de l'ouest catholique, ne conservait plus que la région de Béziers et de Pézenas. En 1582, il entra en conflit avec le ligueur Guillaume de Joyeuse, père d'Anne de Joyeuse, le favori d'Henri III, à propos des élections municipales de Béziers.

⁵⁷⁾ J. Segondy, *op. cit.* p. 761.

⁵⁸⁾ J. Segondy, *op. cit.* p. 761.

⁵⁹⁾ Hugo, *op. cit.* col. 686; L. Noquier, *Histoire du Protestantisme dans la région de Béziers et de Montpellier*, *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, 2^e série, t. XIII, 1870, p. 495. — Pierrerue, canton de Saint-Chinian, arrondissement de Béziers.

⁶⁰⁾ J. Tissier, Cartulaire manuscrit de la ville de Cessenon fait d'après les documents des Archives, 1905-1907, conservé chez un particulier, p. 330, Acte LXIX : Attestatoires du juge de Béziers et du lieutenant des officiers ordinaires de Cazouls, des dépositions des témoins fournis par les consuls de Cessenon, contre l'abbé de Fontcaude, au sujet des événements survenus à Cessenon, Cazouls et autres lieux pendant les guerres de religion de l'année 1562 à l'année 1585. (original français, parchemin et papier, deux pièces) 23 juin 1620. « ... L'occupation des dicts lieux de Pierrerue et de Cessenon par ledict Bacon auroit duré depuis ladicte année mil cinq cens septante quatre jusques en l'année mil cinq cens huitante cinq que autres fois ledict lieu auroit esté prins, et occupé par le sieur mareschal de Joyeuse ou ses troupes tenant le parti de la Ligue, qu'il auroit tenu jusques que la paix feus entièrement accordée et que les troubles cessarent pendant lequel temps l'abbaye de Fontcaude qui est dans le terroir et de Cazouls, Puisserguier et Meurviel quy sont aussy distants de une lieu dudict Cessenon et ne feurent lesdicts lieux jamais tenus et occupés par ledict Bacon ni par ledict sieur Mareschal de Joyeuse, ains firent toujours la guerre audict Cessenon, y ayant dans lesdicts lieux de Cazouls, Meurviel et Puisserguier une forte garnison de gens de cheval et de pied, et dans ladicte abbaye de Fontcaude y avoient aussi une troupe de gens, lesquels gens de guerre gardoient lesdicts lieux pour le seigneur Duc de Montmorency et empêchoient que les habitants dudict Cessenon ne pouvoient jouir de leurs biens, à cause des courses et ravaiges qu'ils faisoient sur eulx, n'osant presque sortir du lieu de peur d'être faicts prisonniers et leurs bestiaux ravagés ».

Le front d'escarmouches se situa près de la rivière de l'Orb. Fontcaude se trouvait au cœur de celui-ci ⁶¹⁾.

Au retour des religieux, l'abbaye était presque entièrement ruinée. Les procès-verbaux des visites pastorales du XVII^e siècle permettent de connaître l'état des lieux à cette époque ⁶²⁾ : La nef de l'église était en grande partie détruite, le mobilier du chœur avait disparu à l'exception de ce qui avait été enfermé dans la sacristie restée intacte ; la salle capitulaire était méconnaissable, une grande partie du dortoir hors d'usage, deux galeries du cloître complètement abattues. Les réparations ordonnées en 1605, 1623, 1624, 1659, 1670, ne furent jamais exécutées en raison de la pauvreté de l'abbaye. En 1676, l'abbé Gabriel de Lort de Sérignan entreprit certaines réfections ⁶³⁾, insuffisantes cependant, puisqu'en 1686 le visiteur déplore à nouveau l'état de ruine des bâtiments ⁶⁴⁾. Ce n'est que peu après 1732, date de sa prise de possession de l'abbaye, que l'abbé Salvan d'Hauterive commença la restauration systématique des bâtiments ⁶⁵⁾. On observe encore sur les murs de l'abside de l'église des traces du décor de stuc qu'il y fit appliquer. Le logement abbatial qu'il établit dans l'aile occidentale des bâtiments réguliers fut orné de boiseries encore bien conservées. Plus soucieux de s'établir une demeure prestigieuse que de relever un monastère suivant la règle spirituelle de saint Augustin, il s'occupa peu de ses religieux, livrés à eux-mêmes, et contracta des dettes auxquelles les maigres revenus de l'abbaye ne purent faire face ⁶⁶⁾. A sa mort, le 7 janvier 1769, la survie de l'abbaye n'était plus possible. L'évêque de Saint-Pons proposa d'y établir une manufacture.

⁶¹⁾ Ph. Wolff, *op. cit.* p. 331-332.

⁶²⁾ Archives de l'Hérault, série H 8, Visites Pastorales : 1605, 1623, 1624, 1659, 1670, 1686.

⁶³⁾ J. Segondy, *op. cit.* p. 762.

⁶⁴⁾ En 1678, les vitres de l'église ainsi que celles d'une chambre du dortoir furent remplacées ; Facture du vitrier Pierre Faux, de Béziers, adressé aux religieux 14 décembre 1678 ; Archives de l'Hérault, 11, 1-2 ; En 1690, un marché fut passé entre l'abbé et un maître maçon de Cazouls pour la réparation de la cuisine, du four, et du pigeonnier ; J. Segondy, *op. cit.* p. 741.

⁶⁵⁾ Archives de l'Hérault, 11 3, II-14 Documents concernant Salvan d'Hauterive.

⁶⁶⁾ Archives Nationales, 4 AP 98, 326vo-336vo : Lettre de Monseigneur l'évêque de Saint-Pons à Monseigneur l'archevêque de Toulouse, 11 avril 1769 ; L'évêque de Saint-Pons décrit le scandale provoqué par le mode de vie de Salvan d'Hauterive.

La commission des réguliers en décida la mise en économat le 7 mai 1769, les scellés furent alors posés sur les meubles, vendus pour le paiement des dettes ⁶⁷⁾. Le seul religieux qui y subsistait fut expulsé. Un plan de paiement des dettes fut prévu jusqu'en janvier 1782; il prévoyait également la démolition des bâtiments réguliers et la vente des matériaux. Remise en commende de 1782 à la Révolution, l'abbaye fut alors vendue comme bien national, en même temps que tous les biens du territoire de Béziers ⁶⁸⁾. Le 5 mars 1791, Joseph Taillade, tailleur à Vioussan, acquit pour la somme de vingt et un mille deux cent cinquante cinq livres, l'église abbatiale, les bâtiments réguliers en grande partie démolis, l'emplacement du cloître, des champs, olivettes, vignes, prés, hermes, garrigues et jardins, situés au terroir de Cazouls et de Cessenon. Elle fut vendue une seconde fois, un an plus tard.

L'abbatiale servit désormais de grange, tandis que les bâtiments ruinés et à l'abandon ont été petit à petit envahis par la végétation ⁶⁹⁾.

125, rue Saint-Dominique
F-75007 Paris

Cl. VIGNES

⁶⁷⁾ Archives Nationales, S 7545 : Etat des revenus et des charges de l'abbaye de Fontcaude mise en économat par arrêt du 7 mai 1769.

⁶⁸⁾ Archives de l'Hérault H 237, 1-2 : Copie du procès verbal de vente aux enchères des 5 et 6 mars 1791 à Joseph Taillade, tailleur de Vioussan, de l'église abbatiale de Fontcaude, des bâtiments claustraux, ainsi que des champs, olivettes, vignes, prés, hermes, garrigues et jardins situés au terroir de Cessenon et de Cazouls.

P. Cambon, *La vente des biens nationaux pendant la Révolution dans les districts de Béziers et de Saint-Pons*, Montpellier, 1950, p. 19, p. 131-132.

⁶⁹⁾ Cet article fait suite à un mémoire de maîtrise dirigé par M. L. Grodecki à l'Université de Paris IV. L'étude archéologique de l'église abbatiale ainsi que des anciens bâtiments réguliers fera l'objet d'une prochaine publication du *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*. L'étude des sculptures pronant du cloître sera publiée au *Bulletin Monumental*.